

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 25/09/2023**OBJET : Donation d'une collection patrimoniale à la Commune de Anse****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 19/09/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX  
Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI  
Fabrice MORICHON  
Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-146\_2023-DE

Marie-Claire PAQUET expose que Madame FARGET Janine, est en possession d'une collection d'objets patrimoniaux répertoriés sous le nom de « Collection Frédéric FARGET ». Madame FARGET Janine, souhaite en faire don à la commune.

Un inventaire précis des objets a été établi par l'Association Arts Civilisation Patrimoine avec laquelle la commune a une convention pour assurer la mise en valeur du patrimoine.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

- 1°) **ACCEPTÉ** la donation d'une collection patrimoniale à la Commune de Anse par Madame FARGET Janine,
- 2°) **DIT** qu'un inventaire contradictoire précis des objets sera établi
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jeu'.